

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers</b> <b>En exercice : 12</b> <b>Présent : 12</b> <b>Procuration : 12</b> <b>Votants : 12</b> <b>Pour : 12</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	L'an deux mille vingt-trois, le sept juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine <u>Date de convocation</u> : 2 juin 2023
<b>Réf : 2351</b>  <u>OBJET</u> : , AVENANT DSP SALLE HORS-SAC, REPARATION VELO	<b>Présents</b> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - - Mme MCQUADE Alisha - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Sonia - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Carole  <b>Absents ou excusés</b> : néant  <b>Procuration</b> : néant

Madame QUOEX Valérie, propose au conseil afin de répondre aux besoins des utilisateurs des remontées mécaniques l'été, d'autoriser une activité de réparation de vélos sur le site de la « Licherette ».

Elle précise, que la commune tenant à garder l'entier contrôle sur cette activité, et ce secteur important de la commune, cette dernière s'effectuera dans le cadre de la délégation actuelle de service public, concernant la salle hors-sac.

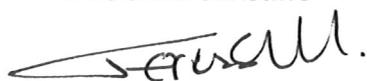
Elle indique d'un avenant sera conclu (avenant joint), avec le délégataire actuel, pour cette activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**\*ACCEPTÉ** l'avenant concernant l'activité réparation de vélo, entre la commune et le délégataire actuel de la salle hors-sac de la Licherette

**\* CHARGE** monsieur le maire de tous les actes relatifs à cette délibération

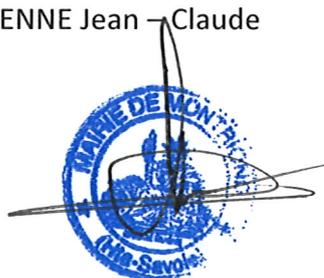
Le secrétaire de séance  
Mme SIBIL Christine



Montriond le, 7 juin 2023

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.  
Certifié exécutoire

Le Maire  
DENNE Jean – Claude



**DSP**



**SALLE HORS - SAC**

**AVENANT ACTIVITE  
REPARATION VELO**

### **Objet de l'avenant à la DSP :**

A la délégation actuellement en cours, concernant la gestion de la salle hors-sa, pendant les périodes d'ouvertures des remontées mécaniques, il est ajouté une activité supplémentaire de : réparation et vente de petits matériels et de location de VTT en dépannage.

### **Lieu d'implantation de l'activité :**

Cette activité sera implantée sur le site de la salle hors sac, près du garage de stockage. (plan joint).

### **Période d'exploitation de l'activité :**

La période d'exploitation de l'activité, sera la période d'exploitation estivale par la SERMA des remontées mécaniques du domaine.

### **Matériels autorisés :**

La commune autorise le délégataire pendant la période de fonctionnement des remontées mécaniques, à installer sur le site près du garage, une remorque tractable pour l'exercice de son activité (photo contractuelle jointe).

Il est précisé que le matériel devra être rangé chaque soir dans la remorque et ne pas être laissé devant la salle hors-sac.

S'agissant d'un atelier de réparation, le bénéficiaire ne pourra s'étendre sur le domaine communal au-delà d'un périmètre strictement nécessaire à l'exercice de son activité.

Ce périmètre sera établi en accord avec la commune.

### **Obligation du délégataire :**

Le délégataire devra assurer le service de réparation de vélos, VTT, pendant toute la durée d'ouverture du domaine et pendant toutes les heures d'ouvertures.

IL devra laisser chaque jours le site propre.